

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 40-456-1934 Contributions.

n° 40-456-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 novembre 1934

Numéro JO

n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro

30 novembre 1934

### TEXTE INTÉGRAL

la somme de mille deux cent soixante-six francs quatre-vingts centimes, représentant le montant des droits sanitaires, ports, phares et balises, perçus sur le navire Sturmfels, arrivé dans notre port le 28 octobre 1933 sera remboursée à la Compagnie de l'Afrique orientale, consignataire de ce navire.